



Association Nationale de Retraités

Reconnue d'intérêt général

Siège National : 13 rue des immeubles Industriels – 75011 Paris

Tel : 01 43 79 37 18

Site Internet : <https://www.ansiege.fr> – Courriel : ansiege@orange.fr

Bulletin d'Adhésion

Vous : Mme, M.⁽¹⁾

Votre conjoint(e) : Mme, M.⁽¹⁾

Nom⁽²⁾ |

Prénom |

Date de naissance | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Lieu de naissance _____

Branche d'activité ⁽³⁾ La Poste ☐ Orange ☐

Autres ☐

Dernier emploi _____

Situation actuelle (3)

Retraité ☐ Préretraité ☐ Autres ☐

Depuis le (date de la retraite) | | | | | | | | | |

Nom⁽²⁾ |

Prénom |

Date de naissance | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Lieu de naissance _____

Branche d'activité ⁽³⁾ La Poste ☐ Orange ☐

Autres ☐

Dernier emploi _____

Situation actuelle (3)

Retraité ☐ Préretraité ☐ Autres ☐

Depuis le (date de la retraite) | | | | | | | | | |

Vos Coordonnées

Votre adresse

Rue |

Numéro | | | | |

Libellé de la voie |

Lieudit ou Service particulier de destination

| |

Code Postal / Localité

| | | | | |

| |

Tel Fixe | | | | | | | | | |

Tél mobile | | | | | | | | | |

Email @.....

Cotisation Annuelle		
Cochez une case		
J'adhère à l'association et je m'abonne à « La Voix de l'ANR »		
Individuel(e)	32€	
Couple	46€	
Je ne m'abonne pas à la revue trimestrielle mais adhère		
Individuel(e)	23€	
Couple	37€	
Je m'abonne à la revue trimestrielle sans adhérer à l'ANR		
	18€	

Le règlement par prélèvement sera privilégié (joindre un RIB)

Je ne souhaite pas régler par prélèvement ☐

et désire(nt) en cas d'adhésion être rattaché(s) au groupe départemental :

A

Le

Signature(s)

Cachet du groupe

Site internet :

L'ANR propose à ses adhérents un capital décès géré par la Mutuelle Amicale-Vie

Souhaitez-vous recevoir une documentation ? ⁽³⁾ ☐ Oui ☐ Non

(1) Rayer la mention inutile.

(2) : En majuscules.

(3) : Cochez la case correspondante.

Cadre réservé au secrétaire

N° ANR

Conjoint

N° ANR

Date création dans Mon ANR

Vous avez la possibilité de bénéficier de la réduction d'impôts (soit 66% de 23€ en individuel ou 37€ pour un couple)

L'ANR est une association régie par la loi 1901 reconnue par La Poste et Orange. Les informations demandées ci-dessus figurent dans le fichier des adhérents. Ce fichier n'est en aucun cas destiné à être commercialisé il n'est utilisé que pour la gestion de l'Association.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – Règlement UE 2016/679 et la loi 2018-493 du 20/06/2018 - vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'interrogation et d'opposition de ces Informations.

Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en faisant une demande par courrier auprès du Président de l'Association Nationale de Retraités – ANR 13 rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS ou par email à l'adresse ansiege@orange.fr en justifiant de votre identité



Association Nationale de Retraités
Reconnue d'intérêt général
Siège National : 13 rue des immeubles Industriels – 75011 Paris
Tel : 01 43 79 37 18
Site Internet : <https://www.anrsiege.fr> – Courriel : anrsiege@orange.fr

Madame, Monsieur,

Vous venez de prendre votre retraite ou vous êtes retraité depuis quelques mois et, après une vie professionnelle sans nul doute bien remplie, vous allez aborder une autre vie où le repos prendra bien sûr toute sa place mais aussi, sans doute, bien d'autres activités et notamment celles que vous envisagiez pour « plus tard ». Je vous souhaite de jouir de tous les attraits de cette nouvelle vie. J'espère aussi que vous viendrez **grossir les rangs de notre Association** forte aujourd'hui de 60 000 retraités, dont elle s'occupe activement.

Présente sur le territoire dans 101 groupes départementaux, l'Association Nationale de Retraités (A.N.R) est ouverte à tous les retraités et préretraités et agit en toute indépendance dans le respect de ses statuts.

Elle a pour vocation de permettre à ses adhérents de :

- **se retrouver** : en leur offrant la possibilité de rencontres amicales et conviviales à l'occasion de manifestations telles que : voyages, spectacles, marches et activités sportives « douces », sorties culturelles et touristiques, repas et galette des rois, assemblée...
- **s'informer** : grâce à la publication de son magazine « La Voix de l'ANR » et de bulletins départementaux,
- **se défendre** : Seule ou en partenariat avec le Pôle des retraités ou la Confédération Française des Retraités, l'ANR constitue une organisation puissante, ce qui lui permet d'être reçue dans les ministères, par les plus hautes instances des collectivités et par les élus nationaux et locaux.
- **s'entraider** : en créant, en développant et en maintenant des liens de camaraderie et de solidarité entre tous les retraités, en leur apportant éventuellement une aide morale.
- **se protéger** : par l'intermédiaire de l'Amicale-Vie, mutuelle de l'association, qui, grâce à une cotisation annuelle très abordable, permet à ses membres remplissant les conditions pour adhérer de faire bénéficier leurs proches d'un capital décès après leur disparition.

Je ne doute pas que vous comprendrez ma démarche et tout l'intérêt que vous aurez à venir renforcer notre association. La cotisation que nous vous proposons est très compétitive eu égard aux prestations que nous vous offrons. Notre association est reconnue d'intérêt général. A ce titre, nos adhérents peuvent déclarer le montant de leur adhésion (individuelle ou de couple) pour bénéficier de la déduction fiscale de 66% de ce montant. Vous trouverez au verso un bulletin d'adhésion qu'il vous suffira d'adresser à votre groupe départemental, accompagné du chèque de règlement.

Dans cette attente, je vous prie de croire à mes sentiments les plus dévoués.

Le Président National

François-Xavier LEHMANN

L'arrêté du 16 novembre 1993 modifiant l'arrêté du 3 juin 1988 portant création d'un système informatique destiné à l'automatisation du grand livre de la dette publique, autorise la communication aux associations d'anciens fonctionnaires des informations d'identification (nom, prénom, date de naissance, adresse, grade) pour ce qui concerne les invitations à des réunions ou activités diverses.

Toutefois, le droit d'opposition prévu par l'article 38 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés confirmées par le RGPD, s'applique pour l'élaboration des listes ou fichiers destinés aux dites associations. Vous pouvez, dès lors, exercer ce droit auprès du Ministère de l'économie et des finances, Direction Générale des Finances Publiques, Service des Retraites de l'État, Bureau 2B, 10 boulevard Gaston Doumergue, 44964 NANTES Cedex 9.

Mel : bureau.sre2b@dgfip.finances.gouv.fr